



Conditions générales de vente

Entre la société Air Booster, SAS au capital de 377.100€, domiciliée au 296 Av. Pasteur, 33185 Le Haillan, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro B 878 095 801

ci-après « **l'Entreprise** »

Et

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel

ci-après désigné le « **Client** »

Préambule

l'Entreprise fabrique un système de récupérateur de chaleur solaire mural. Elle sous-traite la pose, l'installation aéraulique et l'étude de faisabilité à ses partenaires.

1 - Définitions

R' Booster : Solution breveté conçu et fabriqué par **l'Entreprise** permettant de récupérer une partie de l'énergie solaire reçue par un bardage métallique sur la façade d'un bâtiment

2 - Champ d'application

Les conditions générales s'appliquent en France Métropolitaine et en Corse.

3 - Conditions de commande

Après édition d'un devis de production, le **Client** à 45 jours fin du mois pour y répondre. Après cette date, le devis est considéré comme expiré et n'est plus valable.

4 - Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

L'Entreprise s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

5 - Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que **l'Entreprise** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

6 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

7 - Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- Soit par virement

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé au jour de réception des travaux.

8 - Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à **l'Entreprise** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception des travaux

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

9 - Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'**Entreprise**

10 - Clause de réserve de propriété

L'**Entreprise** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'**Entreprise** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

11 - Force majeure

La responsabilité de l'**Entreprise** ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

12 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Bordeaux.